



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU VENDREDI 12 MAI 2017**

**Présidence : Alfred MONTHIEUX
Date de convocation: 04 mai 2017
Nombre de conseillers en exercice : 15**

Nombre d'élus présents pour ce point : 12

Extrait n° BC-05-2017/069

Date de Publication :

Objet : Participation d'élus de la commission environnement aux 3^{èmes} assises de l'économie circulaire et à la rencontre nationale d'échanges du Réseau A3P DROM/COM du 27 au 30 juin 2017

ETAIENT PRESENTS :

Alfred MONTHIEUX, Jean-Frantz CAUVER, Germain DUTON, Gilbert COUTURIER, Joachim BOUQUETY, Thierry MARECHAL, Joseph PERASTE, Norbert MONSTIN, Lucien SALIBER, René VATENAR, Belfort BIROTA, Monique AUDINAY.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Félix ISMAIN, Christian VERNEUIL, Sainte-Rose CAKIN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que CAP Nord porte un Programme Local de Prévention (PLP) des déchets, soutenu financièrement par l'ADEME, depuis novembre 2011. L'objectif de ce programme d'une durée de 05 ans, est de réduire quantitativement et qualitativement la production des déchets de 7%. Le PLP de CAP Nord arrive à échéance fin 2017.

Considérant que, jusqu'à présent issus d'une démarche volontaire, les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés sont devenus obligatoires pour les Collectivités responsables de la collecte des déchets ménagers, depuis septembre 2015. Ainsi, même au terme de l'actuel PLP, CAP Nord devra poursuivre cette démarche.

Considérant que les 3èmes assises de l'économie circulaire se tiendront les 27 et 28 juin 2017 à PARIS. L'économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire qui consiste à extraire, fabriquer, consommer et jeter, en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires. Ainsi, l'économie circulaire appelle naturellement à la prévention de la production de déchets.

Considérant que les troisièmes assises de l'économie circulaire, organisées par l'ADEME entendent fournir aux acteurs des éléments de réflexion et d'action pour développer leur transition vers l'économie circulaire en :

- Faisant le point sur le développement des stratégies,
- Présentant les démarches, outils et méthodes permettant à tous de s'inscrire dans une société sobre en ressources et à faible impact environnemental,
- Exposant les témoignages et retours d'expériences montrant que cette voie fait sens sur le terrain, est accessible et induit un bénéfice économique et social pour tous

Considérant que la rencontre nationale d'échanges du réseau A3P DROM/COM se tiendra les 29 et 30 juin 2017 à PARIS.

Considérant que le Réseau A3P - animateurs de Plans et Programmes de Prévention des déchets est un réseau à portée nationale, piloté par l'ADEME, qui regroupe les animateurs de plans et programmes de prévention des déchets du territoire afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques et le partage de connaissances.

Considérant que la 4^{ème} rencontre nationale d'échanges du réseau A3P porte notamment sur le bilan des actions de prévention et d'économie circulaire des territoires, le gaspillage alimentaire en restauration publique, le compostage en pied d'immeuble, et la mobilisation des acteurs économiques.

Considérant les propositions de la commission environnement du 09 mai 2017.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver la mise en mission de Madame Fabienne GROUGI et de Monsieur Norbert MONSTIN afin d'assister :

- Aux 3èmes assises de l'économie circulaire les 27 et 28 juin 2017 à PARIS
- A la rencontre nationale d'échanges du Réseau A3P DROM COM n°4 les 29 et 30 juin 2017

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour :12

Contre :00

Abstention :00

Abstention déclarée :00

Non votant :00

ADOPTE

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le **20 AVR. 2020**

Le Président

Alfred MONTHIEUX

